



## C'est quoi, le compte personnel de formation (CPF) ?

**Le CPF permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation, mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il est enrichi chaque année de nouveaux crédits permettant de bénéficier d'un large choix de formations éligibles au dispositif.**

### QUI EST CONCERNÉ ?



- Toutes les personnes de 16 ans et plus
- Par dérogation, les jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage, sont également concernés
- Salariés et travailleurs indépendants

### COMMENT CA MARCHE ?



Le CPF est **automatiquement alimenté de 500€/an\*** au premier semestre de l'année qui suit l'année travaillée (compte plafonné à 5 000 €)

*\* 800 € (plafonné à 8 000 €) pour les salariés qui n'auraient pas atteint un niveau de formation classé niveau 3 (CAP, BEP, etc.)*

### POUR QUEL TYPE DE FORMATION ?

Un grand nombre de formations sont possible, exemples :

#### ✓ Préparer son permis de conduire

Sous certaines conditions comme expliquer le besoin du permis dans votre parcours professionnel et ne pas avoir fait l'objet d'une suspension ou d'une interdiction de le repasser

Permis éligibles : B, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE

#### ✓ Revalider des titres professionnels maritimes

### UN ESPACE PERSONNEL

Pour toute information sur le CPF  
➤ [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Après avoir **créé votre compte**, accédez à votre espace et découvrez notamment **vos crédits en euros et les formations éligibles** au CPF.

Lorsque le coût de la formation est supérieur au montant des droits inscrits sur le compte, **des financements complémentaires** de votre employeur ou de Pôle emploi (des abondements) peuvent venir compléter les droits existants pour permettre la réalisation du projet de formation.

**Attention aux arnaques ! Ne donnez jamais vos codes d'accès CPF**

*Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM*